

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Décret du 6 mai 2013 chargeant un député d'une mission temporaire

NOR : PRMX1311708D

Le Premier ministre,
Vu la Constitution ;
Vu l'article LO 144 du code électoral,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le décret du 29 avril 2013 chargeant Mme Valérie Rabault d'une mission temporaire est retiré à sa demande.

Art. 2. – M. Laurent Grandguillaume, député, est, dans le cadre des dispositions de l'article LO 144 du code électoral susvisé, chargé d'une mission temporaire auprès du ministre de l'économie et des finances, de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Art. 3. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mai 2013.

JEAN-MARC AYRAULT